



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 13

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**

Le **QUINZE FEVRIER**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **9 février 2024**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET.

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir** : Laura JOURNET donne pouvoir à Michel GOUGET, Myriam RAYNARD donne pouvoir à Evelyne PANISSET.

**Membre absent** : Jean-François POISSON.

**Secrétaire de séance** : Catherine DUNAUD-MARMOZ.

2024-11

**Réhabilitation du bâtiment "Les Genets" en maison de santé, bureaux, logements – convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage – modificatif.**

**Monsieur Jean-François POISSON, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, se retire, et ne prend donc ni part au débat ni au vote,**

**Monsieur le Maire expose :**

**Vu** la convention d'assistance maîtrise d'ouvrage signée en date du 14 avril 2022 avec la société BERT HABITAT CONCEPT dans le cadre de l'opération de réhabilitation du bâtiment "Les Genets" en maison de santé, bureaux, logements, pour un montant de 13 528.00 € HT soit 16 233.60 € TTC,

**Considérant** la reconduction de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage susvisée, pour une durée de six mois, et pour un montant établi à hauteur de 9 992,00 € HT soit 11 990.40 € TTC,

**Considérant** que l'une des prestations dénommée « Contrôle qualité ou de phase d'exécution » a été anormalement estimée à un prix unitaire de 42.00 € HT au lieu de 295.50 € HT, et qu'il convient donc d'intégrer cette correction à la proposition financière acceptée,

**Considérant** que cette correction entraîne une modification du montant de + 3 042.00 € HT soit + 3 650.40 € TTC, portant la proposition financière associée à la reconduction de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage susvisée, transmise par la société BERT HABITAT CONCEPT, au montant de 13 034.00 € HT soit 15 640.80 € TTC,

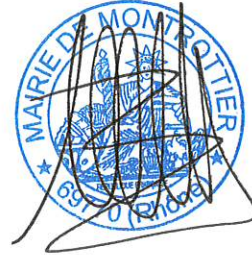
**Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **APPROUVE** la modification du montant de la proposition financière associée à la reconduction de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage susvisée à hauteur de + 3 042.00 € HT soit + 3 650.40 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Michel GOUGET



La secrétaire de séance,

Catherine DUNAUD-MARMOZ

A handwritten signature in black ink, consisting of several horizontal strokes and a vertical stroke on the right side.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 – Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20240215-DE2024-11-DE  
Date de télétransmission : 12/03/2024  
Date de réception préfecture : 12/03/2024